



**Destinataires :**

Mesdames, Messieurs, les Présidents de Fédérations olympiques, non olympiques, affinitaires, multisports, scolaires et universitaires

Mesdames, Messieurs, les Présidents de CROS

Mesdames, Messieurs, les Présidents de CDOS

Mesdames, Messieurs les responsables de Commissions « jeunes dirigeants » et « athlètes de haut-niveau »

Paris, le 1<sup>er</sup> Février 2012

*N/Réf. : JV/VTC/CC/1096*

**Objet : Académie Internationale Olympique, 52<sup>ème</sup> Session pour jeunes participants, du 16 au 30 Juin 2012**

Mesdames, Messieurs, les Présidents,

Comme tous les ans, l'Académie Internationale Olympique organise une **Session Internationale pour jeunes participants** à Olympie (Grèce). La France aura le plaisir d'y déléguer trois représentants. Cette année, la session se déroulera **du 16 au 30 Juin 2012**.

A cette occasion, se retrouveront des jeunes de tous les pays, envoyés par leurs Comités Nationaux Olympiques respectifs, pour participer à des conférences et à des échanges sur l'Olympisme. Les jeunes qui auront l'honneur d'être retenus doivent être conscients qu'ils auront une mission de représentation de leur pays.

Le sujet principal de cette session sera : « **l'Olympisme** ».

Le sujet spécial s'intitule cette année : « **Le renforcement des principes de la démocratie au sein du Mouvement Olympique** ».

La délégation française est envoyée en Grèce par le Comité National Olympique et Sportif Français qui prend à sa charge, le transport, l'hébergement et la tenue officielle.

Toutes les candidatures seront examinées par la **Commission Nationale des Relais d'Olympie (CNRO)**, rattachée à **l'Académie Nationale Olympique Française**.

Les critères retenus pour la recevabilité des candidatures sont les suivants :

- Les candidats(es) devront **avoir entre 20 et 35 ans au 16 Juin 2012** et renvoyer dans les délais, l'intégralité des documents demandés, obligatoirement validés par une fédération, un CROS ou le CNOSF. Le candidat doit donc effectuer la démarche auprès d'une de ces 3 institutions afin que son dossier puisse être recevable.

N° SIRET 439 437 286 00016 – Code APE 913E

**Académie Nationale Olympique**

Maison du sport français – 1, avenue Pierre de Coubertin – 75640 PARIS Cedex 13

Téléphone : 01 40 78 28 00 – Télécopie : 01 40 78 28 72 – <http://www.franceolympique.com> – Courriel : [academieolympique@cnosf.org](mailto:academieolympique@cnosf.org)

- Il doit s'agir d'athlètes représentatifs sur les plans sportif et scolaire, et s'intéressant à l'Olympisme.
- De manière à pouvoir participer effectivement aux échanges internationaux, **la maîtrise de l'anglais est obligatoire** ; toute autre connaissance linguistique est la bienvenue.

Les représentants qui seront sélectionnés, doivent être susceptibles de transmettre à leur retour, les enseignements qu'ils auront retirés de cette expérience, l'idéal étant de trouver chez ces jeunes des militants du mouvement sportif de demain.

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous proposer **un à deux candidats** (un garçon et une fille maximum) répondant à ces conditions pour participer à ce séjour. Nous vous encourageons vivement à diffuser cette information au sein des supports électroniques de votre institution.

Notez par ailleurs que le **handicap physique d'un candidat n'empêche pas sa candidature**. Toutefois, situées sur une colline à l'écart d'Olympie, les installations de l'Académie Internationale Olympique n'ont pas été prévues pour l'accueil de participants qui ne pourraient assurer leur autonomie sur place. Ce degré d'autonomie sera donc apprécié en amont de la sélection.

J'attire également votre attention sur le fait **que les dates du séjour sont impératives**.

Vous trouverez ci-joint le dossier de candidature qui comprend :

- un **questionnaire** de candidature ; celui-ci est destiné à la CNRO aux fins de sélection,
- le **formulaire** personnel du participant exigé par l'AIO,
- le **cahier des charges** des droits et devoirs du jeune participant à la session, dont le candidat doit prendre connaissance.

En pièce jointe figure également un fichier de présentation de l'AIO.

Les candidatures devront nous parvenir pour le **27 Février 2012 au plus tard, exclusivement par voie électronique**, à l'attention de Mme Terrien- Conques Valérie, [AcademieOlympique@cnosf.org](mailto:AcademieOlympique@cnosf.org), et **validées obligatoirement par une Fédération, un CROS ou le CNOSEF**.

Cette validation s'effectuera lors du retour du dossier sous la forme d'une **lettre d'accompagnement électronique visée** par le Président de l'institution de rattachement ou par un élu en charge du dossier.

Dans l'attente de la suite que vous voudrez bien réserver à cette invitation, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Présidents, à l'assurance de mes sentiments les plus sincères.

**Valérie TERRIEN-CONQUES**

Vice- Présidente de l'ANOF

Présidente de la Commission Nationale des Relais d'Olympie

**Rappel : Pièces à fournir** pour la recevabilité des dossiers :

- **Questionnaire** de candidature rempli (format Word),
- **Formulaire personnel** du participant rempli et signé (format pdf), accompagné d'1 photo d'identité numérisée,
- **Lettre d'accompagnement** validant la candidature, visée par l'institution.

**N.B** : Les participants(es) sélectionnés(es) ne pourront en aucun cas être accompagné(es), même avec une prise en charge des frais.

**P.J** : Questionnaire de candidature + Document de présentation de l'AIO + Formulaire destiné à l'AIO + Cahier des charges des droits et devoirs du jeune participant.